

CHARTRE DU RESEAU DE L'ENVIRONNEMENT

de l'agglomération nantaise et de ses environs

Écopôle CPIE Pays de Nantes

27 mars 2024



PAYS DE NANTES

Table des matières

1) Préambule : bien connaître notre réseau.....	2
<u>Qu'est ce que le réseau de l'environnement ?.....</u>	2
<u>Le territoire.....</u>	2
<u>L'appartenance au réseau.....</u>	2
2) Valeurs et principes de fonctionnement en réseau.....	3
<u>Les valeurs communes.....</u>	3
<u>Les principes de fonctionnement en réseau.....</u>	3
<u>Le parcours d'engagement : un accompagnement pour mieux s'intégrer et trouver sa place.....</u>	4
3) Le fonctionnement.....	4
<u>Un projet associatif co-construit et partagé.....</u>	4
<u>Le fonctionnement des équipes.....</u>	5
<u>Comités et commissions.....</u>	5
<u>Le partage d'informations.....</u>	5
<u>Le partage de nos savoirs-faire.....</u>	6
4) Nos engagements pour faire vivre le réseau.....	6
<u>Accompagner les ambassadeurs de la transition.....</u>	6
<u>S'impliquer régulièrement dans l'animation du CEDRE (tiers-lieu).....</u>	7
<u>Soutenir la participation citoyenne.....</u>	7
<u>Faire reconnaître le réseau comme étant un acteur majeur de la transition écologique.....</u>	7
5) Les annexes : liste.....	9
<u>Annexe 1 : composition du réseau (infographie).....</u>	9
<u>Annexe 2 : inventaire des services.....</u>	9
<u>Annexe 3 : règlement usage des locaux.....</u>	9
<u>Annexe 4 : règlement d'emprunt et de location des ressources.....</u>	9
<u>Annexe 5 : procédure d'interpellation du CA et présentation des notes d'éclairage.....</u>	9

Pour garantir un fonctionnement harmonieux et durable, les membres ont décidé d'élaborer une charte de réseau, en complément du règlement intérieur et des statuts.

Cette charte vise à fournir un texte de référence assurant un mode de fonctionnement respectueux des règles fondamentales de la démocratie associative, et à rappeler les objectifs de notre communauté d'actions. Elle vient compléter les statuts et le règlement intérieur. De plus, elle fait régulièrement référence aux services proposés aux membres. Des documents plus opérationnels sont annexés à cette charte.

Elle est conçue pour être vivante, évolutive et utilisée régulièrement comme référence. Son efficacité dépend de l'adhésion et de l'engagement de tous les membres du réseau de l'environnement.

1 - Préambule : bien connaître notre réseau

Qu'est-ce que le réseau de l'environnement ?

A l'échelle de l'agglomération nantaise et de ses environs, le réseau de l'environnement est un ensemble d'acteurs locaux et de compétences, constitué d'associations, d'entreprises, de partenaires institutionnels, de groupes informels et d'adhérents individuels qui agissent dans le domaine de l'environnement et de la transition écologique.

Ces acteurs ont confié l'**animation et la coordination de ce réseau à une association, Écopôle**, labellisée en 2003 « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays de Nantes » (**CPIE**), qui anime un projet associatif.

Ainsi, l'association Écopôle constitue un espace local d'information, d'échange, de médiation et de coopération autour des enjeux d'information, de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation des habitants sur les sujets relevant de la transition écologique (climat, biodiversité, pollutions...).

Afin de mieux comprendre la diversité du réseau, voir l'infographie en annexe 1.

Le territoire

Notre communauté d'actions répond à un besoin social encore peu ou mal satisfait : nous élaborons collectivement des solutions novatrices pour un territoire spécifique.

Ce territoire privilégié pour la mise en œuvre de cette solution demeure l'**agglomération nantaise et ses environs** (par exemple, Écopôle mène des actions à l'échelle du bassin versant de l'Erdre).

Ainsi, il est envisageable d'ajuster le territoire d'intervention pour relever de manière pertinente et adaptée les enjeux et défis de la transition écologique.

En outre, le conseil d'administration d'Écopôle peut être sollicité par ses membres pour fournir des éclairages sur les grands projets en dehors de la métropole ayant un impact sur le territoire métropolitain.

L'appartenance au réseau

L'adhésion à Écopôle CPIE Pays de Nantes formalise l'appartenance au réseau de l'environnement.

Elle exprime la volonté d'atteindre les objectifs de la communauté d'action, d'adhérer aux principes structurant l'action du réseau, et de contribuer régulièrement aux activités du réseau.

Plus précisément, elle permet de :

- favoriser le développement de complémentarités, la mise en commun d'idées et d'initiatives, ainsi que la collaboration active.
- se conformer aux grands principes qui guident notre action, tels que la responsabilité, la solidarité et l'autonomie, qui visent à permettre à chaque membre de pérenniser son activité d'intérêt général dans le domaine de l'environnement, comme l'éducation à l'environnement et les actions innovantes pour la transition écologique.

Le réseau agit alors comme une force de soutien et de facilitation au service de chaque membre pris individuellement.

- de s'impliquer régulièrement dans les rencontres, dans les instances qui font émerger des initiatives de la transition écologique, et dans les projets menés en coopération.

Ainsi, chaque membre s'engage à apporter ses connaissances, compétences et savoir-faire au projet collectif, tout en bénéficiant du soutien et de la facilitation offerts par le réseau.

Écopôle CPIE Pays de Nantes occupe une position centrale au sein de notre réseau :

- elle sert de point de convergence pour une diversité d'acteurs de l'environnement œuvrant à la réalisation des objectifs liés à la transition écologique.
- elle facilite la collaboration entre les différentes entités du réseau et les partenaires potentiels afin de soutenir leurs activités.

L'association Écopôle ne se substitue pas aux membres du réseau, mais crée des conditions propices à leur développement. Elle respecte les ambitions de chaque membre et les soutient dans leurs perspectives d'amélioration, dans la mesure de ses moyens.

• 2 - Valeurs et principes de fonctionnement en réseau

En plus de souscrire aux objectifs de développement durable tels qu'énoncés dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, les membres du réseau d'Écopôle reconnaissent l'importance de respecter des principes fondamentaux de fonctionnement.

Les valeurs communes

L'approche humaniste de l'environnement vise à favoriser l'épanouissement de l'homme dans la complexité de son milieu de vie.

La promotion de la citoyenneté a pour dessein d'habiliter chaque citoyen.ne à contribuer au débat public, et à la prise de décision concernant les enjeux environnementaux et leurs impacts.

Le respect de la démarche scientifique se réalise par l'appropriation des connaissances afin de développer l'esprit critique de nos concitoyens face aux idées reçues et à l'obscurantisme.

L'inclusion revêt une importance capitale pour intégrer l'ensemble de la population, y compris les personnes en situation de handicap, dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs de

durabilité. En effet, une transition écologique véritablement réussie ne peut se réaliser sans une approche socialement juste.

La solidarité implique le respect mutuel entre les membres du réseau, ainsi qu'une solidarité envers Écopôle en tant qu'association autonome, porteuse d'innovations au service de l'intérêt général et de son réseau.

Les principes de fonctionnement en réseau

L'autonomie et la responsabilité collective

Le réseau d'Écopôle CPIE Pays de Nantes repose sur l'autonomie et la responsabilité collective de ses membres. Contrairement à une fédération, ce réseau favorise l'autonomie de ses membres tout en maintenant une exigence de **non-concurrence directe**, les encourageant à trouver un terrain d'entente.

Le dialogue pour le co-développement

Le dialogue pour le co-développement favorise un environnement où chaque participant partage ses perspectives de développement, ce qui permet de promouvoir un co-développement respectueux des intérêts de chacun.

Notre démarche s'accompagne de la reconnaissance des émotions, de la (re)connexion avec le vivant et de la construction de récits.

La coopération

Le principe de coopération dans un réseau implique de travailler ensemble vers un objectif commun. Cela nécessite des relations équitables et démocratiques, procurant davantage de pouvoir aux acteurs dans un climat d'ouverture et de responsabilités partagées.

Le parcours d'engagement : un accompagnement pour mieux s'intégrer et trouver sa place

Chaque nouvel adhérent peut demander à être accueilli individuellement pour bien connaître les droits et devoirs des membres, et les avantages auxquels il a accès.

A cette occasion, Écopôle lui fournira des informations claires sur le fonctionnement de l'association et les démarches à suivre pour bénéficier de chaque service. Il aura ainsi une vision claire des opportunités offertes par l'association.

Après avoir été accueilli, chaque membre est accompagné pour utiliser les services, et au final contribuer au tiers-lieu et participer aux projets collectifs. Il lui est également possible de profiter de deux initiatives spécifiques à cet accompagnement : le parrainage et la promotion.

Pour garantir une information complète sur les services disponibles, consultez les documents pratiques suivants :

Annexe 2 **L'inventaire des services**

Annexe 3 **Le règlement d'usage des locaux**

Annexe 4 **Le règlement d'emprunt et de location des ressources**

• 3 - Le fonctionnement

Un projet associatif co-construit et partagé

Le projet associatif exprime notre vision et les orientations stratégiques décidées par l'assemblée générale. Il est élaboré de manière collaborative. Tous les 5/6 ans, les adhérents sont invités par le conseil d'administration à participer activement à sa redéfinition. Ce processus vise à favoriser la participation et l'engagement des membres dans la définition des orientations de l'association.

Des groupes de référents - composés de salariés et de membres du conseil d'administration – assurent le suivi des plans d'actions, pilotent les projets et procèdent à une évaluation régulière de chaque plans d'actions.

Il est essentiel d'expliquer notre projet associatif de manière pédagogique. Ainsi, notre dernier projet associatif est présenté sous la forme d'un récit intitulé "Cap sur 2032".

Le fonctionnement des équipes

Le conseil d'administration et l'équipe salariée

Le **conseil d'administration**, composé de représentants. élus. des adhérents lors des assemblées générales, joue un rôle central dans l'animation du projet associatif d'Écopôle, en collaboration avec l'**équipe des salarié.e.s**. Le conseil d'administration veille à la mise en œuvre des orientations et l'atteinte des objectifs, et l'équipe salariée assure le fonctionnement quotidien de l'organisation.

Comment les rejoindre ?

C'est en privilégiant la cooptation par un des membres du conseil d'administration, qu'un adhérent personne physique ou qu'un adhérent personne morale peut se présenter à une assemblée générale pour rejoindre le conseil d'administration.

L'équipe salariée est périodiquement renouvelée en fonction des besoins. Sous la délégation de la présidence, cette tâche est confiée à la direction, qui associe le bureau à ses décisions.

Comités et commissions

Un Comité de coordination réunit les directeurs et les coordinateurs des associations adhérentes comptant au moins deux salariés. Il se réunit trimestriellement pour favoriser les échanges, les propositions, la concertation, la construction, voire l'arbitrage sur les projets de l'association à l'échelle du réseau. Ses prérogatives sont définies par décision du conseil d'administration. Ce Comité est animé par la direction de l'association et la participation à ces réunions n'est pas rémunérée, par Écopôle.

Le Comité scientifique réunit, nominativement et sur proposition du conseil d'administration, des personnes qualifiées, ayant des références scientifiques sur les sujets traités par Écopôle.

Il est chargé :

- d'assurer une veille prospective sur les enjeux du territoire
- de valider les contenus « scientifiques » produits par Écopôle CPIE Pays de Nantes
- d'alerter le conseil d'administration sur les enjeux du développement durable

Il se réunit au moins une fois par an. La participation à ce Comité scientifique ne sera pas rémunérée par Écopôle.

Les commissions thématiques jouent un rôle essentiel dans la vie associative du réseau d'Écopôle CPIE Pays de Nantes. Elles sont formées de membres adhérents, d'experts et de partenaires, et ont pour mission de produire du contenu pour alimenter le projet associatif. Ces commissions se réunissent aussi souvent que nécessaire, sur proposition des groupes référents du projet associatif (définition groupe référent : se référer au chapitre « un projet associatif co-construit et partagé »).

Les objectifs des commissions sont de travailler ensemble, de s'informer et de se former sur les questions liées à la transition écologique, de produire du contenu pour soutenir le positionnement du réseau de l'environnement, et de mener des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation contribuant au développement du projet associatif d'Écopôle.

Le partage d'informations

Le dialogue est crucial pour assurer un développement mutuellement respectueux, et éviter les effets de concurrence.

Le partage d'informations au sein du réseau se manifeste à plusieurs niveaux :

- Lors des dialogues au sein des instances (conseil d'administration, commissions et comités) pour discuter des besoins du territoire, des publics, des difficultés, des actualités, des perspectives de développement et des opportunités.
- Lorsqu'un membre s'engage dans le réseau, en valorisant ses activités et événements à travers les canaux de diffusion d'Écopôle.
- Lors de la participation à des événements d'interconnaissance au sein du tiers-lieu, où chacun a l'opportunité de partager sa raison d'être.

Ce partage d'informations favorise la collaboration, la transversalité et la promotion du réseau, renforçant ainsi la cohésion et la visibilité de l'organisation.

Le partage de nos savoir-faire

Dans un réseau où chacun apporte ses compétences et recherche des complémentarités, le partage de nos savoir-faire est fondamental. C'est le socle de notre engagement envers le territoire et ses acteurs.

Ce partage permet de valoriser les connaissances, les compétences et les pratiques au sein du réseau, contribuant ainsi à renforcer l'impact et l'efficacité des actions menées.

À la base de notre engagement, ce partage revêt différentes formes :

- L'animation de moments d'échanges entre pairs, tels que la scénographie, les rendez-vous d'Écopôle, le forum du réseau et les rendez-vous pédagogiques.
- La contribution aux outils de référencement de nos pratiques et outils, comme l'annuaire pédagogique.
- La contribution et la participation aux projets collectifs, comme le carnet de balades et le carnet des savoirs.

Ce partage de savoir-faire favorise la création d'une dynamique d'intelligence collective au sein du réseau, renforçant ainsi l'efficacité des actions menées et la valorisation des compétences de chaque membre.

• 4 - Nos engagements pour faire vivre le réseau

Accompagner les ambassadeurs de la transition

Nous-mêmes ambassadeurs de la transition écologique, nous pouvons encourager d'autres organisations à assumer ce rôle, car il est essentiel de favoriser le développement d'une conscience écologique par toutes et pour tous.

Écopôle accompagne depuis longtemps les ambassadeurs de la transition, quel que soit leur niveau d'initiation. Ainsi, chaque ambassadeur, qu'il fasse partie du réseau ou non, peut bénéficier d'un soutien pédagogique, documentaire et d'un accompagnement à la transition écologique de sa structure.

Gardons à l'esprit que la diffusion du changement dans la société est progressive, et que nous pouvons tous contribuer à cette montée en compétences en animant le tiers-lieu, en participant à des projets collectifs, en partageant nos initiatives, et en échangeant nos expériences, nos méthodes et nos outils pédagogiques.

Définition ambassadeur : un ambassadeur ou une ambassadrice de la transition écologique est une personne chargée de partager « notre histoire » sur la transition écologique au sein de sa communauté, que ce soit dans le cadre de son travail ou de son engagement bénévole. Son rôle consiste à sensibiliser, à accompagner la transformation des modes de vie, et à mener des actions de transition écologique et sociale au sein de sa structure, son quartier ou sa communauté. Ce passage d'acteur intermédiaire à un rôle d'ambassadeur est essentiel pour renforcer la convergence des engagements et amplifier les messages, tout en laissant à ces personnes le soin d'adapter les messages et actions à leur public spécifique.

S'impliquer régulièrement dans l'animation du CEDRE (tiers-lieu)

En adoptant une identité de tiers-lieu, le Centre DE Ressources de la transition écologique de l'agglomération nantaise (CEDRE) répond à une forte demande des acteurs de la transition écologique, offrant ainsi un cadre propice à la coopération.

Ce lieu renforce également notre capacité à répondre à l'engagement citoyen pour la transition écologique sur notre territoire

Ainsi le CEDRE est, la cheville ouvrière d'une bonne dynamique de réseau et un espace de valorisation des initiatives favorables à la transition écologique.

Il met en lumière les initiatives citoyennes ou associatives innovantes qui transforment notre quotidien, notre territoire, et qui ont le pouvoir de rapprocher les individus.

Soutenir la participation citoyenne

Écopôle occupe une place particulière à l'échelle de l'agglomération, en tant que porte-voix des politiques publiques en faveur de la transition écologique et en tant qu'espace de propositions collectives pour les ajuster. Dans cette optique, Écopôle adopte une posture d'équilibre vis-à-vis des collectivités, alliant confiance réciproque et autonomie.

Cette posture lui permet de fournir un cadre légitime d'expression, de dialogue et de proposition collective à ses membres, et de jouer un rôle d'intermédiaire entre le réseau et la collectivité.

Ainsi, Écopôle :

- participe activement à la concertation via différents dispositifs de concertation et de participation citoyenne ;
- programme des temps de débat sur les activités nécessaires à la transition écologiques (les rendez-vous d'Écopôle, le forum du réseau de l'environnement...)

et chaque membre a la possibilité d'interpeller le Conseil d'Administration d'Écopôle afin que celui-ci produise un éclairage (pour plus de détail, se référer à l'annexe 5 concernant l'interpellation du conseil d'administration et la présentation des notes d'éclairage).

Faire reconnaître le réseau comme étant un acteur majeur de la transition écologique

La promotion du réseau Écopôle CPIE vers l'extérieur est cruciale pour accroître sa visibilité et faire reconnaître son impact. Afin de soutenir cette promotion, Écopôle propose plusieurs initiatives, notamment :

- Un calendrier événementiel pluriannuel pour anticiper la présence du réseau de l'environnement lors des événements majeurs du territoire.
- La participation à des groupes de travail préparatoires à ces événements, afin de concevoir collectivement un positionnement par rapport aux thématiques des manifestations.
- De faire connaître Écopôle et le réseau de l'environnement, comme des acteurs majeurs de la transition écologique sur le territoire nantais, grâce, à l'évaluation et à l'amélioration continue de sa stratégie de communication.
- Une communication solide autour de chaque projet.

Ces initiatives visent à renforcer la présence et l'influence du réseau de l'environnement, en particulier dans le domaine de l'environnement et de la transition écologique, sur le territoire nantais.

5 - Les annexes

- Annexe 1** **Composition du réseau (infographie)**
- Annexe 2** **Inventaire des services**
- Annexe 3** **Règlement usage des locaux**
- Annexe 4** **Règlement d'emprunt et de location des ressources**
- Annexe 5** **Procédure d'interpellation du CA et présentation des notes d'éclairage**